



Comment fonctionne un concours sur Facebook

Facebook autorise les pages à organiser des concours et des tirages au sort pour offrir des prix aux utilisateurs, sous réserve du respect de certaines règles. Ces règles incluent les directives établies par Facebook ainsi que celles stipulées par la Loi sur les concours publicitaires de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Voici ce que vous devez prendre en compte :

- Les concours peuvent être organisés directement sur la page ou via une application dédiée.
- Les concours ne sont pas autorisés sur les profils personnels.
- Les utilisateurs peuvent être invités à liker ou à commenter une publication, **mais pas à aimer la page elle-même.**
- Il est possible de demander aux participants de publier un message sur le mur de la page en tant que participation au concours (par exemple : indiquer "je veux gagner le cadeau du tirage").
- Il est interdit de demander aux participants de se taguer dans l'image d'un produit en échange de la chance de gagner un prix. Cependant, la demande de publier le nom du produit à des fins de participation est autorisée.
- Il est même possible d'encourager les participants à aimer la page et à partager le concours, mais cette action ne peut en aucun cas être obligatoire pour participer au concours.

Un post de concours idéal devrait respecter les éléments suivants :

- Un message clair expliquant le concours, son contexte et sa raison d'être.
- La description détaillée du prix à gagner, y compris sa valeur.
- La date et l'heure de clôture du concours.
- La manière dont le gagnant sera annoncé, que ce soit dans la publication initiale ou dans une nouvelle publication.
- Les instructions sur la façon de participer, en respectant les règles énoncées précédemment.
- Toute restriction applicable, comme l'âge minimum de participation, la réservation aux résidents québécois ou canadiens, etc.



Il est impératif d'inclure une déclaration indiquant que Facebook n'est pas affilié au concours et qu'il est exempt de toute responsabilité.